

## Procès-verbal

Numéro de résolution

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 28 AOÛT 2023 À 8 HEURES.**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Mario Bastille, la mairesse suppléante, madame Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et la conseillère, madame Edith Samson.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Molie DeBlois Drouin, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

Rés. n°  
354-2023

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-01-15 Prolongement des services Place Carrier;
4. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-03-01 Place Carrier – Forage horizontal dans le roc et installation d'une gaine d'acier sous l'autoroute 85;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
355-2023

### 3. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-01-15 PROLONGEMENT DES SERVICES PLACE CARRIER

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par la conseillère Edith Samson:

## Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Les Entreprises J.R. Morin inc. pour le projet STE-2023-01-15 Prolongement des services Place Carrier, au montant de 5 909 000 \$ taxes en sus, tel que stipulé au Bordereau de prix, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2143 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
356-2023

**4. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-03-01 PLACE CARRIER – FORAGE HORIZONTAL DANS LE ROC ET INSTALLATION D'UNE GAINÉ D'ACIER SOUS L'AUTOROUTE 85**

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Foraction inc. pour le projet STE-2023-03-01 Place Carrier – Forage horizontal dans le roc et installation d'une gainé d'acier sous l'autoroute 85, au montant de 587 428,57 \$ taxes en sus, tel que stipulé au Bordereau de prix, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2143 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

(Signé) M<sup>e</sup> Molie DeBlois Drouin, avocate

Le maire,

(Signé) Mario Bastille